

LA PRESSE EN REVUE...

MERCREDI 4 OCTOBRE 2017

SOMMAIRE

- 1) Un regard de Macron qui en dit long...
- 2) Le maillon faible !
- 3) 32 milliards au soleil
- 4) Nicolas Hulot déconnecte
- 5) Il retrouve (pas) ses amis
- 6) Ils mangent des racines ?!!!...



Diez Gérard La Presse en Revue

I) Les Whirlpool "pas pressés de remercier Macron pour les ordonnances"



Emmanuel Macron et un employé de Whirlpool devant le site d'Amiens, le 26 avril 2017 lors de la visite du candidat d'En Marche!

Emmanuel Macron est de retour ce mardi à l'usine Whirlpool d'Amiens dans le costume de président. Loin de l'agitation de la campagne présidentielle du printemps dernier.

"Quand il est venu, il a respiré la fumée. Mais pour nous c'est le passé, on a tiré un trait sur Whirlpool". A la veille de la visite d'Emmanuel Macron à Amiens, promesse faite par le candidat durant l'entre-deux tours de revenir sur place pour "rendre compte", le délégué syndical CGT de l'usine, François Gorlia, enchaîne les coups de téléphone.

Pas question pour lui de "boycotter la visite" du président de la République, contrairement à la rumeur galopante qui agite Amiens depuis le weekend dernier. "On va travailler comme d'habitude, l'équipe du matin, puis celle de l'après-midi", indique-t-il à L'Express.

Des inquiétudes pour les intérimaires

Le site qui emploie 300 CDI, 250 intérimaires et une centaine de sous-traitants va être repris par un industriel local, Nicolas Decayeux, qui s'est engagé à reprendre en son nom propre 277 salariés. En revanche, alors que la production va être délocalisée en Pologne, les intérimaires risquent de se retrouver sur le carreau. Ce que n'a pas manqué de relever l'autre régional du coin, le député (LFI) François Ruffin.

"Quand on dit que les salariés sont repris chez Whirlpool et qu'ils sont sauvés, je tiens à signaler, qu'il y a dans cette usine à peu près autant d'intérimaires que de salariés, 193 ETP (Équivalent Temps Plein) en intérim, ça représente des centaines de personnes qui sont passées, qui sont restées 5 ans, 10 ans, 15 ans, qui espéraient être embauchées et qui ont été oubliées du plan social", a déclaré le Picard sur France Inter ce mardi matin.

La reprise par l'industriel Nicolas Decayeux, leader européen de la fabrication de boîtes aux lettres, à la tête d'un groupe de 650 salariés, prévoit la fabrication et la commercialisation de "casiers intelligents réfrigérés", destinés à la distribution alimentaire et au secteur médical, ainsi que la présence d'un "incubateur industriel" pour de jeunes entreprises. La première entreprise, WN Full Time Service, devrait démarrer au premier semestre 2018, la seconde en 2018.

"Pas question de poser en photo avec le président"

Mais jusqu'à présent, les élus du personnel de Whirlpool sont toujours dans l'attente de précisions. Les fins de contrats s'étalent de "mars à juin 2018", précise François Gorlia, en attente de connaître les futures fiches de postes.

"Les accords qui ont été trouvés pour la reprise avec WN [le nom du repreneur, pour Whirlpool Nicolas] sont bons, même si on ne sait pas encore ce que l'on va faire concrètement. Maintenant, la reprise c'est du ressort de la direction de Whirlpool et de WN, mais le dossier est bien parti", estime le syndicaliste.



Emmanuel Macron à l'usine Whirlpool à Amiens, le 26 avril 2017
afp.com/Eric FEFERBERG

Il faut dire que sur place, après la visite rocambolesque pendant la campagne présidentielle, marquée par l'arrivée surprise de Marine Le Pen sur parking et la meute de journalistes l'après-midi autour du candidat d'En Marche, la pression est largement retombée.

"Je n'ai pas de question à lui poser, d'ailleurs je n'ai pas demandé à le voir, précise François Gorlia. Je ne suis pas pressé de le remercier pour la réforme du code du travail et les ordonnances. Je n'ai pas demandé à le rencontrer. Vous savez, si les ordonnances avaient été signées l'année dernière, on n'en serait peut-être pas là". Et pour ce qui est de la communication et de l'image, la règle est claire. "Pas question de poser en photo sourire en coin avec le président", a explicitement demandé la fédération métallurgie CGT à son représentant sur le site...

L'Express
L'Expansion

II) « La formation professionnelle est le point le plus faible du marché du travail français »

Philippe Waechter, directeur de la recherche économique chez Natixis AM, a répondu à vos questions sur l'embellie de l'emploi en France en 2016.



Eddie : L'économie française est-elle assez libérale ou au contraire trop rigide, ce qui expliquerait un taux de chômage durablement massif ?

Philippe Waechter : Il y a deux types de problématiques : la première est celle de l'acceptation du type d'emploi. Doit-on accepter

des emplois très peu rémunérés ou pas ? En France, contrairement au Royaume-Uni, le choix a été fait collectivement de préférer avoir un taux de chômage plus élevé avec une allocation et des mesures sociales, plutôt qu'un taux de chômage faible mais avec un salaire de survie pour certains. L'emploi a ainsi une dimension mutualisée que l'on ne retrouve pas en Grande-Bretagne. Le marché britannique est très flexible mais sûrement de façon excessive par rapport à la culture française.

L'autre point est qu'il y a en France des points d'amélioration à mettre en œuvre. C'est la problématique qu'avait soulevée la loi travail de faciliter l'embauche et la débauche en fonction du cycle économique. C'est aussi la question de l'acceptation des plans sociaux où la procédure est certainement pénalisante.

Mais globalement, on observe que la croissance est l'élément clé et que les contraintes s'adaptent à cette croissance sans être pénalisantes. La croissance peut être rapidement riche en emplois. Elle pourrait effectivement l'être davantage, mais je ne crois pas à une flexibilité à l'anglo-saxonne dans le cas du marché du travail français. On peut réduire les contraintes et c'est sûrement souhaitable mais pas changer dramatiquement le modèle.

Sou : Ne pensez-vous pas que l'embellie est éphémère et qu'il n'y a tout simplement pas assez de travail par rapport à la population active ?

Philippe Waechter : Il y a deux défis pour l'économie française. La première est celle de la localisation de l'activité économique. Pendant très longtemps, l'Europe et les Etats-Unis ont été au centre de la croissance économique mondiale. Cette situation était génératrice de revenus et d'emplois. Mais l'activité globale est maintenant orientée par ce qui se passe en Asie et en Chine en particulier. A nous de trouver les incitations pour rendre l'activité plus attractive en Europe.

Le deuxième aspect est que l'économie connaît une mutation brutale avec la digitalisation. Les emplois, au moins certains d'entre eux, sont devenus à risque. Là aussi, l'enjeu est pour nous, Européens, très important : créer les conditions pour faire écho sur l'emploi de nos capacités à innover.

En d'autres termes, la situation est complexe, car l'économie globale change de modèle, mais imaginer une fin déterministe comme vous le faites est excessif. A nous d'être inventif mais aussi d'accompagner les changements technologiques et de faciliter la création de nouveaux types d'emplois. Dans toutes les révolutions technologiques, des tas d'emplois nouveaux sont créés. A nous de faciliter ces créations qui seront génératrices d'une dynamique productive par la suite.

Yann Artus : Connait-on l'impact du CICE et du pacte de responsabilité mis en place par le gouvernement de Hollande sur l'embellie observée en 2016 ?

Philippe Waechter : Le CICE a permis l'amélioration des marges des entreprises. En 2008, l'ajustement macroéconomique avait porté sur les entreprises avec une dégradation brutale du taux de marge. L'objectif du CICE était de redonner des capacités aux entreprises.

Au début, dans une conjoncture médiocre, les entreprises ne savaient pas très bien quoi en faire.

Depuis la conjoncture s'est améliorée et les marges de manœuvre résultant du CICE sont utilisées par les entreprises. En d'autres termes, lors de la mise en œuvre du CICE l'horizon était bouché et l'utilité immédiate du mécanisme n'est pas apparue clairement. Avec une conjoncture plus porteuse, les entreprises ont un horizon plus dégagé et le CICE leur permet une amélioration de leur marge et leur donne une capacité plus grande pour investir et embaucher. Le mécanisme commence à porter ses fruits.

Clarmac : Je ne comprends pas le gouffre entre les demandeurs d'emploi et les employeurs. Pourquoi est-ce si compliqué que des entreprises qui cherchent à recruter et que demandeurs d'emploi se rencontrent ?

Philippe Waechter : Il y a deux aspects dans votre question. Il y a celui de l'appariement des offres et des demandes d'emplois. Il faut trouver celui qui aura les qualifications souhaitées. C'est une opération complexe et coûteuse, en argent et en temps, surtout si le choix n'est pas le bon.

Cet appariement est aussi une question de flux d'informations. Il faut faciliter la rencontre des deux spécificités : celle de celui qui cherche un emploi et celui qui en offre un. La mise en place des opérateurs qui travaillent via internet a simplifié cette mise en contact.

Souvent, néanmoins, il y a un écart fort entre les emplois souhaités par les entreprises et les qualifications de ceux qui recherchent un emploi. D'où l'effort à faire toujours et en continu sur la formation pour rapprocher les deux points de vue.

PF8566 : Le chômage touche avant tout les moins qualifiés. En cas de fermeture d'une entreprise, le risque d'un chômage de longue durée les concerne très fortement. Les fonds de formation professionnelle ne pourraient-ils pas être mieux utilisés ?

Philippe Waechter : La question majeure est celle de la qualification. On observe en France que le chômage concerne principalement les gens non ou peu qualifiés. C'est vers eux que l'effort doit être porté.

D'une manière générale, la France a deux difficultés. La première est celle de la qualification et de la formation des gens au chômage. De ce point de vue, il y a un effort considérable à faire. Cet aspect est important pour limiter la durée du chômage. La statistique des chômeurs de longue durée est la plus insupportable car elle traduit une incapacité collective à faire face à ce besoin. C'est en outre une source d'incertitude forte. Si vous sortez du marché du travail et que la formation qui vous est proposée est insuffisante vous aurez beaucoup de mal à retrouver un job. C'est cette incertitude qui n'était pas prise en compte dans la loi El Khomri. La flexibilité du côté des entreprises n'avait pas son pendant dans la sécurité du parcours professionnel du salarié.

C'est là le deuxième aspect. Quand on regarde la Suède, elle prend en charge les chômeurs pour les former afin de pouvoir répondre aux emplois de demain. En d'autres termes, la structure du cycle change, les emplois changent et la formation doit permettre d'adapter les salariés. C'est pour cela que la formation est indispensable. Ce volet est à mon sens le point le plus faible du marché du travail français. Chacun est trop dépendant de sa formation de départ. Il y a un déterminisme insupportable qui ne permet pas de changer de vie en cours de route.

Cha : Les mesures de réduction du temps de travail, ont-elles un impact sur le chômage ? L'Allemagne a un temps de travail plus faible qu'en France

Philippe Waechter : C'est une question que tout le monde a en tête. Le temps de travail baisse partout. C'est l'utilisation d'une partie des gains de productivité. C'est vrai pour tous les pays.

Donc la vraie question est celle de la capacité des économies à engendrer des gains de productivité pour créer des opportunités. Les gains de productivité se partagent en emplois ou en baisse du temps de travail ou en revenus supplémentaires (du salarié ou de l'entreprise) ou les trois en même temps. La difficulté, parfois, est de vouloir partager des gains de productivité qui n'existent pas ou qui sont très faibles. C'est un peu la problématique du moment. La productivité évolue très lentement et l'on pense que cela doit permettre de partager le travail pour réduire le chômage.

On prend le problème à l'envers. Faisons le nécessaire pour augmenter les gains de productivité et alors la baisse du temps de travail sera automatique. Baisser le temps de travail en espérant que cela créera des incitations à investir pour générer de la productivité me paraît hasardeux. On pourrait dans ce cas avoir une substitution vers du capital au détriment du travail puisque l'on parle tous aujourd'hui de digitalisation et de robots.

Jan : Considérez-vous qu'une relance par la demande comme le propose Benoît Hamon avec son revenu universel puisse avoir un impact significatif sur le chômage dans des économies de plus en plus ouvertes ?

Philippe Waechter : La question du revenu universel pose nécessairement la question des incitations à l'emploi. On dispose de peu d'expérience sur ce point. Néanmoins une telle expérience avait été menée aux Etats-Unis dans les années 1970. L'existence d'un revenu universel s'était traduite par une baisse des heures travaillées. Donc il faut réfléchir à cette question d'incitation à travailler. Sur la dimension de relance, il faut voir le caractère universel du revenu. Dans la dernière mouture de Benoît Hamon, il n'a plus le caractère universel de la première version. Cette ampleur limitée permettra aux revenus réduits d'avoir une capacité supplémentaire de dépenses. De ce point de vue, c'est intéressant.

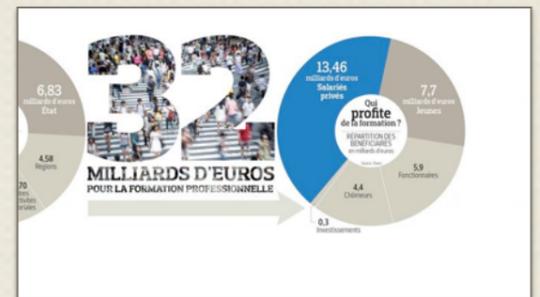
La question est celle malgré tout du financement. Ceux ne bénéficiant pas de ce revenu auront-ils envie de le financer ? C'est aussi une des questions qu'il faut se poser. La mesure proposée est une extension des dispositifs existants, en un peu plus rapide. Elle est acceptée collectivement et c'est très bien. Peut-on aller au-delà ? Voilà la question.

lemonde.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

III) Formation professionnelle : 32 milliards par an... si mal exploités

Par Marine Rabreau



LE SCAN ÉCO - La France consacre, chaque année, un budget astronomique à la formation professionnelle. Pourtant, le système reste peu efficace et inéquitable. Explications.

En France, le système de formation professionnelle marche mal. Pourtant, chaque année, quelque 32 milliards d'euros sont dépensés pour former les adultes et les apprentis. Un montant astronomique, qui se justifierait s'il permettait réellement de former ceux qui en ont le plus besoin et d'ajuster les compétences des Français aux transformations -de plus en plus rapides- du monde du travail.

Sauf que ce n'est pas le cas: malgré de petites et récentes améliorations, le système français de formation professionnelle souffre de dysfonctionnements, dénoncés depuis les années 1990 par nombre de rapports académiques, administratifs ou parlementaires. Inégalités d'accès à la formation, rigidités d'un système très administré, faible efficacité des dépenses de formation... Tour d'horizon des maux de la formation professionnelle.

• 32 milliards pour la formation professionnelle

C'est le montant consacré à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage... en 2012, selon les derniers chiffres disponibles publiés par la Dares en février 2015. Première remarque: «Qu'il faille trois ans pour obtenir des données fiables et comparables sur la formation professionnelle constitue déjà un point négatif en termes d'évaluation et d'ajustement des mesures décidées», déplore Bertrand Martinot, spécialiste du marché du travail.

• C'est encore 1,5% du PIB

La dépense globale s'est stabilisée après deux années de progression ralentie (+0,4% en 2010 et +0,9% en 2011) par rapport aux trois années précédentes où la progression était supérieure à 5%. Le ratio entre les dépenses de formation et le PIB poursuit son recul commencé en 2009: il est de 1,52% en 2012, après 1,54% en 2011 et 1,58% en 2010.

• Qui finance ces 32 milliards?

Ces 32 milliards d'euros ne correspondent pas à un budget que l'État redistribue. Il s'agit de la somme de contributions éclatées, de la part des entreprises (43%), des régions (14%), de l'État (13%), mais aussi de l'Unédic et de Pôle emploi (5%), des ménages (4,1%), et d'autres organismes

(1%) comme l'Agefiph pour les handicapés, etc.



Le montant global comprend les dépenses de fonctionnement et les frais de formation (pour 61%), mais aussi les rémunérations des stagiaires (pour 38%) et les frais d'investissement (1%).

• Qui bénéficie de ces financements?

Pour plus de 61%, cette dépense globale bénéficie aux «actifs occupés» (42%, soit 13,5 milliards d'euros) -c'est-à-dire aux salariés du privé- et aux fonctionnaires (19%, soit 6 milliards d'euros).

Les jeunes (24,4%, soit 7,7 milliards d'euros) et les demandeurs d'emploi (14%, soit 4,3 milliards d'euros) sont ceux qui «profitent» le moins de la formation professionnelle en France. Pourtant, ce sont bien eux qui en ont le plus besoin: le taux de chômage global a retrouvé des niveaux historiques en France (plus de 10%); les chiffres sur le chômage de longue durée sont très inquiétants; le taux de chômage des moins de 25 ans embrasse les 25%, alors que 120.000 jeunes quittent le système éducatif sans qualification ni diplôme chaque année dans notre pays.

En termes d'évolution aussi, les résultats sont édifiants: la dépense globale pour la formation professionnelle a le plus progressé pour les agents publics (+2,5%) -surtout dans les hôpitaux et les territoires- tandis qu'elle a reculé pour les jeunes (-4,3%).

«La dépense pour la formation professionnelle profite aux plus diplômés, aux salariés de moins de 50 ans et à ceux des grandes entreprises»

Pierre Cahuc, spécialiste du marché du travail et de la formation

• Problèmes d'adéquation, d'efficacité, et de certification

«La dépense nationale pour la formation professionnelle profite avant tout aux plus diplômés, aux salariés de moins de 50 ans et à ceux des grandes entreprises», résume Pierre Cahuc, économiste chercheur au Crest, spécialiste de l'emploi. En effet, ce sont les cadres qui suivent le plus de formations, confirme l'Insee dans son suivi sur la formation des adultes. «Précisons que ce sont les cadres eux-mêmes qui sont en demande de formation, tandis que pour les employés et les ouvriers, elles sont davantage imposées», explique Bertrand Martinot. Ces inégalités soulèvent ici le problème du manque de connaissance et de visibilité du système, les gens étant mal (voire pas) informés sur les dispositifs existants, comme le CIF ou le DIF (devenu CPF depuis le 1er janvier 2015 pour les salariés et les agriculteurs, ce compte personnel de formation dont la compréhension et l'aboutissement constitue un réel défi).

• Un business à 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Dans le monde de la formation professionnelle, à 13 milliards d'euros de chiffre d'affaires, il y a en

effet plus de 55.000 organismes de formation! De quoi effrayer les salariés, les employeurs et les demandeurs d'emploi. En Allemagne, il y en a... 4000. En plus, «la plupart des formations dispensées sont courtes et non diplômantes», dénonce Pierre Cahuc. «N'importe qui peut ouvrir un organisme de formation», assure Bertrand Martinot. Et une fois l'organisme créé, le contrôle devient surtout administratif. Et la certification est insuffisante.

«Sur ces dizaines de milliers d'organismes, beaucoup ne font pas ou peu de chiffre d'affaires», nuance Bertrand Martinot. «Comme dans tous les marchés, il y a les bons et les mauvais. Certains organismes sont en effet seulement guidés par l'appât du gain et peu utiles en terme d'employabilité, parfois, même, ils présentent des dérives sectaires mais le client doit aussi se renseigner et choisir des organismes certifiés», juge l'ancien délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle, précisant qu'il y a «des améliorations sur ce front depuis la dernière loi [de 2014, NDLR] sur la formation professionnelle».

- Un système très administré et un financement opaque

Ces résultats médiocres s'expliquent en grande partie par le financement très opaque qui entoure un système trop administré et rigide. Bien qu'il se soit amélioré au fil des années: «il n'y a plus que 20 OPCA [ces organismes qui collectent une grosse partie de l'argent pour la formation professionnelle, NDLR] contre 200 à 300 il y a vingt ans», assure Bertrand Martinot. «C'est donc bien plus facile de les contrôler», poursuit-il, alors que dans les années 1990, le système de la formation professionnelle était gangrené par le blanchiment d'argent et le financement d'appareils syndicaux, soutenant le patronat comme les salariés.

Les insuffisances de la formation professionnelle en France persistent malgré quatre réformes réalisées ces dix dernières années [en incluant celle de 2014]. «Cette dernière réforme aura pour principal avantage d'avoir enfin supprimé l'obligation pour les entreprises de payer pour la formation professionnelle», estime Bertrand Martinot, précisant qu'il s'agissait «d'une recommandation formulée aux gouvernements depuis 20 ans». Désormais, les entreprises «devraient mieux faire coïncider leurs besoins avec les demandes de formation». Pour le savoir, il faudra attendre 2018. Le temps que des données soient publiées.



Marine Rabreau
Auteur - Sa biographie



LAPRESSEENREVUE.EU

IV) Écologie : la rentrée ratée de Nicolas Hulot



Suppression d'aides à l'agriculture bio, projet de loi ambigu contre les hydrocarbures, JO

parisiens, ratification du CETA... La transition écologique restera lettre morte tant que son ministre servira de caution aux renoncements du gouvernement.

Depuis la fin août, suites logiques du plan climat présenté en juillet dernier par Nicolas Hulot, poussant comme des légumes sous glyphosate, les mesures et les projets de lois se répandent un peu partout, dans les médias et sur les tables des commissions avant leur passage à l'assemblée.

Beaucoup de bruit pour ?

Nicolas Hulot définissait ainsi différents axes qui comprenaient notamment 4 milliards d'euros consacrés à la lutte contre la précarité énergétique dans le secteur des bâtiments publics, 50 millions d'investissements pour les bâtiments privés, la réduction de la part du nucléaire à 50% d'ici 2025, la fin de la commercialisation des voitures roulant à l'essence ou au gazole d'ici 2040, la fin de l'exploitation des énergies fossiles la même année.

Multipliant les interviews et passages à la télévision, l'emblématique ministre de la Transition écologique présentait ainsi dans Libération, la semaine dernière, ses premières mesures et sa volonté de mener « une politique ambitieuse » sur tout le quinquennat afin de lutter contre le réchauffement climatique.

Primes à la conversion des véhicules et chèques énergétiques pour les ménages, crédit d'impôt pour la transition énergétique, le ministre pouvait alors s'enorgueillir de la dimension sociale des premières mesures présentées. Un ramdam qui s'est prolongé quelques jours tard avec la présentation d'Edouard Philippe de 57 milliards d'investissements dont 20 dédiés à la transition énergétique faisant de celle-ci « la priorité du gouvernement ».

Mais comme pourrait le dire l'adage : à gros chiffres, grand... flou. Rien de nouveau, en réalité, dans ces investissements dont « moins de la moitié est toutefois constituée de nouveaux investissements » rappelle l'économiste Maxime Combes, membre d'Attac. « C'est le programme d'investissement annoncé dans le cadre de la campagne d'Emmanuel Macron. La part de ce qui revient à la transition écologique est à préciser. Le gros enjeu, c'est de s'assurer que ces aides n'aillent pas qu'à ceux qui ont les moyens d'investir » ajoute-t-il.

Le diable est dans les détails

Le décalage entre les coups de com du gouvernement et les décisions concrètes dessinent au contraire les contours d'une transition menée avec le dos de la cuillère. Comme souvent, il faut s'attarder sur le contenu des projets de loi et des mesures à venir pour s'apercevoir que le diable néolibéral se loge évidemment dans les détails.

Il y a quelques semaines, 350.org, Attac, les Amis de la terre et plusieurs collectifs faisaient part de leur inquiétude quant au décalage entre les annonces d'un nouveau projet de loi « mettant fin à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures » et la réalité du texte proposé en commission avant son passage à l'assemblée. Elles dénonçaient au contraire un projet de loi qui « ne permet pas d'atteindre la transition progressive jusqu'en 2040, ni d'interdiction effective de l'exploration des hydrocarbures non-conventionnels. Les permis actuels seront prolongés et donneront lieu à de nouvelles concessions, et les concessions actuelles pourront être prolongées jusqu'en 2040 ».

Il y a deux jours, le passage en commission du projet de loi – avant l'arrivée du texte à l'assemblée – confirmait quelques avancées, mais également les difficultés rencontrées pour faire passer des amendements pourtant essentiels afin de limiter la création de nouvelles exploitations.

Dans un communiqué, Juliette Renaud, des Amis de la terre France, interpellait ainsi directement le ministre : « Le gouvernement refuse de s'attaquer au cœur du problème ! Nicolas Hulot s'est justifié en indiquant que selon lui, refuser une concession au motif de la lutte contre le changement climatique porterait atteinte aux "droits acquis" des industriels. Alors que ce projet de loi était censé "sonner la fin d'un modèle" selon les propres mots du ministre, le gouvernement s'obstine dans une logique du passé qui fait passer les intérêts économiques privés avant le climat, l'environnement et les populations ».



@amisdelaterre

[COMMUNIQUE] #LoiHulot : les améliorations doivent être confirmées et les

Peur de la censure du conseil constitutionnel ou de celles des grands groupes industriels, le refus de M. Hulot de laisser passer des amendements au projet de loi en disait long sur l'actuel processus démocratique, mais également sur les cousinages entre gouvernement, lobbies et multinationales.

Make the pesticides great again

Du côté du ministère de l'Agriculture, mené par le très lobby-friendly Stéphane Travert, les reculades concernant l'interdiction des nicotinoïdes cet été ou du glyphosate il y a quelques jours ne faisaient que confirmer cette proximité.



Emmanuel Macron@EmmanuelMacron

Je n'en ai pas le sentiment ... #InitiativeEurope

Jouant sur les mots, le gouvernement présentait la dérogation de l'utilisation du dés herbant (reconnu comme probablement cancérigène par l'OMS) [1] comme un geste de résistance. En réalité, face à la pression du syndicat agricole majoritaire FNSEA, maintes fois épinglé pour ses positions productivistes et anti-écologiques, le gouvernement et le ministre repoussaient la décision d'une interdiction totale –et par conséquent l'impulsion nécessaire vers un passage à une agriculture sans pesticides.

De quoi s'inquiéter pour la politique agricole de manière générale. La récente suppression des aides de l'État aux maintiens de l'agriculture bio est un autre exemple de cette écologie de façade.

Alors que la demande d'accompagnement vers le bio explose, dans un système agricole en crise, Stéphane Travert annonçait le désengagement de l'État et le transfert de financement au niveau régional d'une aide pourtant nécessaire et conséquente, sans chiffrer néanmoins le montant transféré aux régions.

Sauver le soldat Hulot ?

En claquant la porte du ministère de l'Écologie sous Hollande, Delphine Batho s'était exclamée : « Les lobbies sont les plus puissants ». Aujourd'hui, rien ne semble avoir changé. Les accords sur le CETA et les JO 2024 consacrent en ce sens la schizophrénie inhérente des politiques actuelles. Nicolas Hulot a, sur ces dossiers dont les conséquences environnementales s'avèreraient désastreuses, préféré recourir à la discrétion ou à l'aveuglement volontaire, renonçant à la volonté d'acter une transition écologique via des mesures volontaristes, et se montrant incapable de s'émanciper du régime qui va à son encontre.



Nicolas Hulot@N_Hulot

👏👏👏 #Paris2024 Et 100 ans après à @Paris, des Jeux Olympiques qui seront écologiques et solidaires. pic.twitter.com/XYrYvKBJQo

Quant au plan climat de Hulot, il « se résume à intervenir à la périphérie de ce qui constitue la crise climatique ou de ce qui la génère. On va simplement tenter de modifier à la marge la façon dont les prix sont fixés avec des aides, des taxes, etc, analyse Maxime Combes. Là, on est dans ce qui convient au paradigme néolibéral ou de l'économie classique ».

Reléguée à une politique de bon gré mal gré, l'écologie telle qu'elle s'incarne au sein du gouvernement continue ainsi de courber la tête, faisant de la transition une série d'ajustements convenant au libéralisme gouvernemental. Tant que cette prise de conscience ne s'accompagnera pas d'une combativité accrue, au prix d'une opposition frontale aux coups de com et aux intérêts dominants, Nicolas Hulot aura beau lever le doigt du fond de la classe, il n'y aura personne quasiment personne pour le voir et l'entendre.

Notes

[1] Sur cinq à sept ans au lieu des dix annoncés par la Commission européenne.

regards.fr

V) De retour chez Whirlpool, Macron retrouve les salariés... et Ruffin



âgés, entreront en vigueur le 1er novembre. Sachant qu'une grande partie de ces nouveautés risquent encore une fois d'être chamboulées en 2018 quand gouvernement et organisations patronales et syndicales auront bouclé le grand chantier de l'assurance chômage que l'Exécutif veut rendre plus universelle en l'ouvrant aux indépendants et, sous certaines conditions, aux salariés démissionnaires. Ce qui va changer la nature même du régime.

Ainsi, depuis le 1er octobre, les cotisations patronales d'assurance chômage ont augmenté de 0,05 point, passant de 4% à 4,05%. Cette augmentation est prévue pour une durée maximale de 36 mois aux termes de la convention. Elle peut être remise en cause chaque année en cas d'amélioration de l'état des finances du régime. Une hausse censée rapporter 270 millions par an, selon les calculs de l'Unedic. En compensation de ce relèvement, depuis juillet, une baisse de même niveau a été appliquée pour la cotisation à l'Association pour la garantie des salaires (AGS), un organisme purement patronal qui assure notamment le paiement des salaires (dans une certaine limite) de salariés d'entreprises déclarées en faillite.

Les cotisations salariales à l'assurance chômage demeurent, elles, pour l'instant, fixées à 2,4%, mais pas pour longtemps. En effet, afin de « redonner du pouvoir d'achat », durant sa campagne électorale, Emmanuel Macron avait promis de supprimer en 2018 les cotisations salariales d'assurance chômage et maladie au 1er janvier 2018, en compensation, la CSG sera augmentée de 1,7 point. Mais, obligé de tenir compte de la réalité des finances publiques, le gouvernement, finalement, a décidé d'étaler dans le temps cette promesse qui se déroulera en deux étapes. Dès le 1er janvier, les deux cotisations sociales salariales baisseront de 2,2 points, puis une nouvelle fois de 0,95 point le 1er octobre 2018.

Fin des mesures de « surtaxation »

Par ailleurs, d'autres mesures sont entrées en vigueur le 1er octobre. Elles concernent les « surcotisations » à l'assurance chômage que les employeurs devaient versées au régime depuis 2013, lorsqu'ils avaient recours à certains contrats précaires. Ainsi, la majoration de cotisation due au titre d'un CDD d'une durée inférieure à trois mois (qui variait de 1,5 à 3 points en fonction de la durée du contrat), conclu pour accroissement temporaire d'activité, est supprimée pour les rémunérations versées à compter du 1er octobre. Est également supprimée l'exonération de cotisation en cas d'embauche d'un jeune de moins de 26 ans.

En revanche, la surcotisation sur les « CDD d'usage » est maintenue pendant 18 mois (31 mars 2019).

Fin des trois ans d'indemnisation à compter de 50 ans... Il faudra avoir 55 ans

Les règles régissant l'indemnisation chômage des demandeurs d'emploi de 50 ans seront, elles, applicables à compter du 1er novembre prochain. Jusqu'ici, ces demandeurs d'emploi pouvaient bénéficier d'une indemnisation durant un maximum de 36 mois (au lieu de 24 mois maximum dans le régime général), s'ils avaient la durée de cotisation nécessaire. A compter du mois prochain, la « barre » des 50 ans est supprimée, et l'allongement de la durée d'indemnisation variera en fonction de l'âge, à compter de 53 ans. Concrètement, pour les demandeurs d'emploi âgés de moins de 53 ans, la durée d'indemnisation

maximale sera celle de droit commun, c'est-à-dire deux ans (730 jours). Pour ceux âgés de 53 et 54 ans, la durée maximale sera de 2 ans et demi (913 jours). Enfin, à compter de 55 ans, cette durée sera fixée à trois ans (1.095 jours).

Dans un autre domaine, toujours à compter du 1er novembre, les règles concernant le calcul de l'indemnisation des personnes ayant occupé successivement des contrats très courts (moins d'une semaine) seront revues.

Toutes ces modifications sont donc provisoires. Le gouvernement compte en effet ouvrir le chantier de l'assurance chômage en 2018, avec l'espoir que les nouvelles règles soient applicables à compter du 1er janvier 2019.



VI) En France, près de la moitié des élèves les plus défavorisés ne mangent pas à la cantine

Une étude met en lumière les inégalités entre les élèves pour l'accès à un service de restauration scolaire.

Le HuffPost avec AFP



AFP Un élève de l'école de Saint-Lys, près de Toulouse, le 5 septembre 2017 (Image d'illustration).

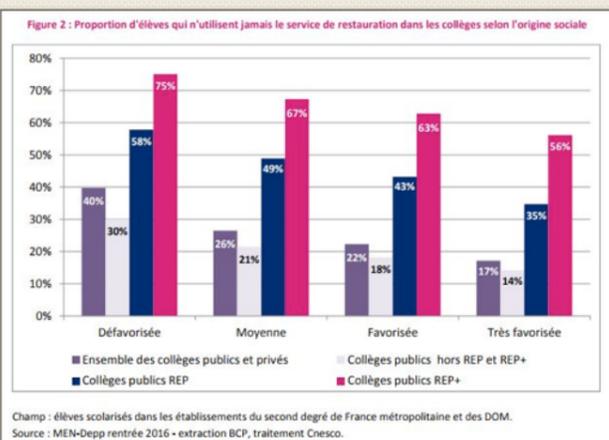
CANTINE - Les élèves français ne sont pas tous égaux devant... la cantine. Ceux issus de familles défavorisées sont deux fois plus nombreux que les autres à ne pas y manger, sans doute pour des raisons financières, souligne un rapport publié mardi 3 octobre.

Contrairement à certains pays comme la Norvège ou le Danemark, la quasi-totalité des collèges et lycées en France proposent un service de restauration scolaire. Et aujourd'hui, seuls 30% des collégiens ne sont pas inscrits à la cantine, contre 45% il y a vingt ans, indique cette enquête du Conseil national d'évaluation du système scolaire (Cnesco).

"Il y a eu une amélioration incontestable de la cantine au cours des quarante dernières années", relève Nathalie Mons, présidente du Cnesco. "Le problème, c'est que tout le monde n'y a pas accès". Or ce service semble "crucial pour les enfants, notamment les plus défavorisés", à plus d'un titre: "des déjeuners nourrissants et équilibrés

ont un impact sur la capacité de concentration des élèves", le recul de l'obésité ou des absences liées aux maladies, mais la cantine constitue aussi "un lieu de socialisation".

Des tarifs pas adaptés



Cnesco

Selon les auteurs du rapport, des raisons économiques expliquent partiellement cette situation. En effet, en France, seuls 40% des chefs d'établissement déclarent que des tarifs spécifiques -décidés par les collectivités locales- sont appliqués aux plus démunis. Et si en Finlande ou en Suède, la restauration scolaire est un service gratuit pour tous, seuls 22% des établissements en France proposent une grille pouvant aller jusqu'à la gratuité.

Or selon l'enquête du Cnesco, le prix moyen d'un repas facturé aux familles est de 3,30 euros, un tarif certes "nettement inférieur aux coûts réels", mais non négligeable pour des familles défavorisées.

Ces familles peuvent recevoir une aide grâce à des bourses des collectivités territoriales, mais les procédures sont "lourdes et donc potentiellement dissuasives". Par ailleurs, seul un quart des établissements du second degré proposent une inscription "au ticket", qui permet à l'élève de choisir le jour même s'il mange ou non à la cantine.

	Privé			Public			
	Collèges	LP	LEGT	Collèges hors EP	Collèges EP	LP	LEGT
Les élèves ne peuvent pas choisir les jours	14 %	15 %	20 %	44 %	45 %	32 %	19 %
Les élèves peuvent choisir des jours fixes	60 %	51 %	46 %	40 %	32 %	29 %	32 %
Les élèves peuvent choisir le jour même	21 %	27 %	28 %	14 %	19 %	38 %	46 %
Non-réponses	5 %	7 %	6 %	2 %	4 %	2 %	3 %

Cnesco

Pas assez d'alternatives végétariennes

D'après l'enquête du Cnesco, les menus ne sont en outre pas toujours adaptés aux habitudes alimentaires des élèves: 63% des collèges et lycées proposent un choix entre au moins deux plats principaux. Mais lorsqu'un élève ne consomme ni viande ni poisson, une alternative végétarienne n'est proposée que dans 17% des établissements interrogés.

L'enquête a été réalisée via un questionnaire en ligne adressée aux chefs d'établissement du second degré, du 26 juin au 16 juillet. 869 réponses ont été jugées exploitables.



VII) Sénat : composition finale des groupes politiques après les sénatoriales



Qui a gagné des sièges et qui en a perdus ? La composition exacte des groupes politiques est arrêtée ce mardi, au Sénat.

Par François Vignal, avec Guillaume Jacquot

On connaît aujourd'hui la composition exacte des groupes politiques du Sénat. On savait qu'au soir des sénatoriales, la répartition n'était pas figée. Après plus d'une semaine de tractations feutrées à la Haute assemblée, discussions de couloir et coups de fils, on y voit plus clair. Le Sénat de 2017 totalise 7 groupes politiques, contre 6 avant le scrutin du 24 septembre.

146 LR, 78 PS et 49 centristes

Le groupe LR est le premier groupe du Sénat, avec 146 sénateurs au final. Soit 4 de plus qu'avant les sénatoriales. Au soir du scrutin, on le donnait plus haut, mais 9 sénateurs sont partis au nouveau groupe République et territoires - les indépendants.

Le groupe PS compte 78 sénateurs. Bien que macroniste, Bernard Jomier le rejoint. Il était adjoint à la santé de la maire PS de Paris, Anne Hidalgo. Ils étaient 86 sénateurs PS avant le renouvellement de la moitié du Sénat. Le groupe limite donc bien la casse.

Vient ensuite le groupe Union centriste (à majorité UDI et avec quelques Modem), avec 49 sénateurs. Deux élus attendus au groupe centriste ont fait le choix du groupe République et territoires - les indépendants. Il sort cependant renforcé des sénatoriales. On comptait 42 centristes avant le scrutin.

21 sénateurs au groupe LREM, comme au RDSE

Le groupe La République En Marche compte 21 membres. Avant le renouvellement, ils étaient 29 sénateurs dans le groupe de la majorité présidentielle. Au soir du scrutin, une fourchette haute donnait 28 sénateurs. Mais des LR, Modem ou PRG ayant reçu l'investiture d'En Marche vont, comme cela était prévu, chez les Constructifs, à l'UC ou au RDSE.

Le groupe RDSE en compte 21 également. Le groupe réussit à gagner 5 sièges. Notamment à la faveur du rapprochement entre radicaux de gauche du RPG et radicaux de droite du Parti radical (valoisien). Jean-Marc Gabouty, ancien du groupe UC, rejoint ainsi les radicaux, tout comme Nathalie Delattre et Franck Menonville, élu en Moselle. Le groupe compte maintenant 7 sénateurs PRG. Les écologistes Ronan Dantec

(EELV) et Joël Labbé viennent aussi renforcer ce groupe. Le premier a tenté toute la semaine dernière de constituer un groupe composé d'écologistes et d'élus divers gauche, sans y parvenir.

Le groupe compte également Éric Gold (liste LREM), Olivier Léonhardt (ex-PS), Stéphane Artano, sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon, et Jean-Pierre Corbisez (PS, Pas-de-Calais).

Groupe communiste à 15

Le groupe communiste totalise 15 sénateurs. Et change de nom au passage. Il devient le groupe Communiste, républicains, citoyens et écologistes. Si le PCF n'a pas dans son histoire affirmé une grande sensibilité écologiste – il défend notamment le nucléaire – tout en évoluant récemment, cette dénomination permet d'accueillir Esther Benbassa, sénatrice EELV de Paris, rattachée au groupe. Ses positions sur les libertés publiques pourront en revanche rejoindre sans problème celles des communistes. Guillaume Gontard, de sensibilité écologiste mais élu en Isère avec l'appui du PCF, rejoint comme prévu le groupe. La surprise vient de Pierre Yves Collombat. Cet ancien socialiste était jusqu'ici au groupe RDSE. Mais il avait soutenu Jean-Luc Mélenchon, lors de la présidentielle.

Vient enfin le nouveau groupe République et territoires – les indépendants, qui rassemble des élus essentiellement LR mais aussi centristes, de sensibilité constructive à l'égard d'Emmanuel Macron. Ils sont 11.

5 sénateurs siègent chez les non-inscrits, dont les deux FN. A noter que 2 sièges sont actuellement vacants : ceux de François Baroin, Henri de Raincourt, qui ont démissionné. Des élections partielles auront donc lieu début décembre et devraient permettre de renforcer le groupe LR.

Crédits photo principale : AFP/Archives

Source : Sénat - Infographie : Guillaume Jacquot

A Suivre...
La Presse en Revue